

Compte-rendu
Quartier Chapelle Charbon
Présentation des projets architecturaux
Lundi 16 janvier 2023 à 18h30



Intervenants

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement de Paris

Mario GONZALEZ, Adjoint au Maire du 18^e, en charge de l'urbanisme et du logement

Anne-Claire BOUX, Adjointe à la maire de Paris, en charge de la politique de la ville

Maya AKKARI, Conseillère de Paris et déléguée auprès du Maire du 18^e, en charge de la politique de la ville et des centres sociaux

Sylvie BORST, Directrice générale, Paris & Métropole Aménagement

Adeline CHAMBE, Directrice de l'aménagement, Paris & Métropole Aménagement

Equipe de maîtrise d'œuvre urbaine

Sidonie BOUILLEROT, BASE paysage et urbanisme

Antoine SANTIARD, h2o architectes

Architectes des lots

Mickael PAPIN, Architecte du lot A, Palast

Julia TURPIN, Architecte du lot A, GrandHuit

Nicolas LOMBARDI, Architecte du lot F, Lombardi

Thomas DANTEC, Architecte du lot F, Hub

Raphaël GABRION, Architecte du lot B1, Gabrion

Clément Vergély, Architecte du lot B2, Vergely

Jérôme VILLEMARD Architecte du lot C, Villemard et associés

Laura ROS, Architecte du lot C, Héros

Alexandre THERIOT, Architecte du lot D, Bruther et Compte/Meuwly

Représentants des participants aux ateliers

Olivier ANSART, Président d'ASA PNE et habitant du quartier

Mireille QUEHEN, Trésorière d'ASA PNE et habitante du quartier

Animation

Marianne RIBOULET, Directrice conseil, Sennse

Lieu : Salle des fêtes, Mairie du 18^e arrondissement

Durée : 2h30, de 18h30 à 21h30

Participants : 120 participants

Photos : © Guillaume Belvèze

Format

La réunion de présentation des projets architecturaux lauréats de chacun des six lots de logements de la ZAC Chapelle Charbon s'est tenue le **lundi 16 janvier 2023 à 18h30** à la Mairie du 18^e arrondissement de Paris. Elle réunissait les équipes des lots de logements et les riverains, notamment celles et ceux mobilisés dans les Ateliers d'analyse des projets qui ont accompagné le processus de sélection des lauréats.

Un diaporama, joint au présent compte-rendu, accompagnait les présentations orales des intervenants et des architectes.

Les participants ont pu s'exprimer et/ou poser leurs questions lors de temps d'échanges dédiés. Ce document en fait le compte-rendu.

Déroulé de la réunion

La réunion s'est tenue de 18h30 à 21h30 et s'est articulée autour des séquences suivantes :

1. Introduction
2. Présentation du contexte
3. Présentation des projets architecturaux
 - 3.1 Présentation des projets des lots A et F
 - 3.2 Présentation des projets des lots B1 et B2
 - 3.3 Présentation des projets des lots C et D
4. Conclusion
5. Ouverture du pot amical

1. Introduction

La réunion est introduite par **l'animatrice**, qui présente le contexte et le déroulé, ainsi que les intervenants présents ce soir. Elle laisse la parole aux élus pour un mot d'introduction.

Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement de Paris, présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 qui sera une année de renouveau et d'évolution pour le secteur de la Porte de la Chapelle. Il salue les élus présents, et excuse **Emmanuel GREGOIRE** qui n'a pas pu être présent à la réunion. L'objectif de cette réunion est de présenter les projets architecturaux retenus afin d'avancer dans la mise en œuvre du grand projet urbain Chapelle Charbon. Il rappelle que la première phase a consisté en l'aménagement



des trois premiers hectares du parc. La deuxième phase en cours, permettra de réaliser les immeubles de logements qui composeront la nouvelle façade urbaine du parc, ainsi qu'un groupe scolaire. Il salue le travail de Paris & Métropole Aménagement qui a préparé l'un des plus beaux projets de ces dernières années. Il remercie également les équipes d'architectes et les maîtres d'ouvrage mobilisés sur ce projet. L'enjeu est de finir la ZAC de l'Évangile livrée dans les années 90, et de produire des nouveaux logements, familiaux, qualitatifs et bas carbone. La grande qualité des projets retenus participe au renouvellement en cours de la Porte de la Chapelle, ce secteur du nord-est parisien qui connaît la plus grande mutation aujourd'hui. Eric Lejoindre termine en remerciant les équipes retenues et non-retenues qui ont présenté leurs projets, les personnes ayant participé aux jurys, ainsi que les représentants des habitants qui ont été nombreux à s'être engagés dans ce projet.



Anne-Claire BOUX, Adjointe à la maire de Paris en charge de la politique de la ville, présente ses vœux pour l'année 2023, et rappelle l'objectif porté par la ville de réduire les inégalités sociales tout en engageant une transition écologique. Le projet Chapelle Charbon traduit ces ambitions et s'inscrit dans la perspective de la révision du PLU bioclimatique (Plan Local d'Urbanisme), avec pour objectif de faire de Paris une ville de mixité, aux logements accessibles à toutes et tous. Ce projet est un exemple de l'urbanisme

écologique et social de demain, avec le grand parc Chapelle Charbon et la programmation des

logements sociaux et BRS. Elle souligne et remercie le travail réalisé par les équipes de Paris & Métropole Aménagement et par les équipes d'architectes qui ont présenté leurs candidatures, qui ont porté une grande attention au confort de vie. Elle met également en avant la volonté des bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage des projets, d'intégrer les riverains dans le choix des lauréats. L'urbanisme de demain consiste à inclure les habitants, premiers concernés et porteurs d'une expertise d'usage, dans la réalisation de ces logements. Le projet Chapelle Charbon répond aux défis contemporains, avec l'objectif de concevoir des projets qui ne seront pas dépassés au moment de la livraison. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation.

2. Présentation du contexte

Sylvie BORST, Directrice générale de Paris & Métropole Aménagement, souhaite une bonne année aux participants. Elle présente la programmation du projet Chapelle Charbon, et rappelle que l'objectif est de dessiner une nouvelle façade urbaine sur le parc, et de contribuer à l'ouverture du quartier sur l'ensemble du périmètre. La ville de Paris fixe les objectifs et le programme de l'opération, Paris & Métropole Aménagement, en sa qualité d'aménageur, veille à la



cohérence d'ensemble de tous les projets et à ce que les objectifs soient atteints. Chapelle Charbon est un quartier labellisé bas carbone, qui porte des objectifs environnementaux ambitieux, ce qui impacte la conception des bâtiments, leur consommation énergétique, et le choix des matériaux. Le projet vise également la réalisation de logements qualitatifs, avec des appartements traversants ou bi-orientés, des espaces extérieurs, et la garantie du confort d'été. La programmation de l'ensemble de l'opération prévoit 360 logements avec une mixité de types de logements (logements sociaux, logements intermédiaires, logements en accession libre ou en BRS). Les pieds d'immeubles seront dédiés à des activités commerciales et associatives. La ZAC Chapelle Charbon prévoit également un groupe scolaire de 12 classes qui intégrera une cuisine de secteur. Les treize mille mètres carrés d'espaces publics vont être aménagés avec une forte composante végétale. Le square Raymond Queneau sera restructuré et agrandi, tout comme le parc Chapelle Charbon. Dès 2023, une seconde ouverture du parc par la rue du Pré sera aménagée.

Elle présente ensuite le dispositif participatif mis en place dans le cadre de la ZAC Chapelle Charbon durant l'année 2022. Entre les mois de mai et juin, deux ateliers communs à tous les lots ont permis de produire une annexe citoyenne au cahier des charges remis aux candidats. Cette annexe fait état des points de vigilance et d'intérêt soulevés par le groupe d'habitants mobilisés. De septembre à

novembre, 6 ateliers d'analyse des projets retenus pour chacun des lots ont été organisés pour produire un avis citoyen sur chaque projet avec les points d'intérêt et points de vigilance sur chacun d'entre eux. Suivant la procédure de marché public retenue par les bailleurs, ce document a été présenté lors des jurys de sélection des lauréats par un ou plusieurs représentants des habitants ou bien par les bailleurs eux-mêmes. Maintenant que les lauréats sont désignés, une nouvelle phase s'ouvre en 2023 avec la participation aux ateliers thématiques et un dialogue continu avec les habitants.

Sylvie Borst termine en remerciant les bailleurs Elogie Siemp, RIVP, Paris Habitat et Immobilière 3F, la Foncière de la Ville de Paris, le groupement d'opérateurs Pitch Immobilier et Giboire, ainsi que les habitants pour leur engagement et leur mobilisation dans cette démarche.

L'animatrice invite en tribune deux personnes ayant participé activement à la démarche de dialogue et s'étant portées volontaires pour témoigner de leur expérience.

Olivier ANSART, Président d'ASA PNE et habitant du quartier, salue la démarche de dialogue menée sur le projet Chapelle Charbon et remercie P&MA, les bailleurs, les architectes et l'agence Sennse. Il souhaite que ce type de démarche puisse continuer de se développer dans les autres projets du nord-est parisien. Ces ateliers ont permis de rassembler une dizaine d'habitants aux profils divers, qui se sont mobilisés sur toutes les rencontres. Il rappelle que les modalités des jurys étaient différentes suivant les bailleurs, et souhaite que la présence d'habitants avec voix délibératives aux jurys puisse être facilitée. Il espère que les avis citoyens seront tous également pris en compte et conclut sur l'importance du dialogue citoyen qui ne doit pas être remis en question et doit continuer à se développer et à se généraliser.



Mireille QUEHEN, Trésorière d'ASA PNE et habitante du quartier, met en avant l'exemplarité des ateliers d'analyse des projets architecturaux mis en place par Paris & Métropole Aménagement et les bailleurs. Elle remercie particulièrement l'architecte coordinateur, **Antoine SANTIARD**, qui a su mettre ses connaissances professionnelles à la portée des participants avec un grand respect. Elle souligne que les avis citoyens reprenaient parfaitement les échanges ayant eu lieu pendant les ateliers. La participation des habitants est importante, notamment lors des jurys, dont les modalités sont différentes suivant les bailleurs. Elle invite ces derniers à prendre la mesure de la responsabilité des citoyens qui participent à ces réunions, et à réfléchir à la meilleure façon de les intégrer aux jurys. Elle rappelle que lors de l'aménagement du parc Chapelle Charbon, un important travail de conception a été réalisé avec les conseils de quartier. Cependant, les réflexions issues de cette démarche ont par la suite été difficiles à intégrer au projet. Elle souhaite pour conclure qu'une réunion sur les espaces publics puisse être rapidement organisée, car certains habitants sont très attachés à la question de l'impasse Queneau.

3. Présentation des projets architecturaux

Adeline CHAMBE, Directrice de l'aménagement chez Paris & Métropole Aménagement, explique que l'aménageur est accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine dont Base, paysagiste est mandataire, représenté par **Sidonie BOUILLEROT** et h2o architectes représenté par **Antoine SANTIARD**. Il s'agit d'un groupement avec également EGIS, GRAU, et SENNSE. Ils vont expliciter les ambitions architecturales et urbaines de ce projet et préciser les questions posées aux équipes : Comment compose-t-on la grande façade sur le parc ? Quel rapport avec les bâtiments existants ? Quelle qualité pour les logements ? Ces sujets ont été appropriés par les architectes, qui ont remis des esquisses légères, qui seront retravaillées dans le cadre des ateliers de co-conception à venir.

Sidonie BOUILLEROT, Architecte urbaniste pour Base, explique que le quartier existant porte des grandes qualités d'habiter. Le parc Chapelle Charbon agrandi, le square Raymond Queneau réaménagé, et les impasses piétonnes qui seront prolongées, constituent la trame d'un espace public généreux peu commun à Paris. Ces espaces permettront une réelle qualité d'usage. **Antoine SANTIARD**, Architecte chez h2o, complète en précisant que le groupement intègre aussi GRAU, qui a mené les réflexions autour des espaces partagés, EGIS pour la partie technique, et SENNSE pour la partie concertation. Ce projet doit répondre à plusieurs enjeux, dont celui de s'intégrer à un quartier déjà existant, et le prolonger sur un site ferroviaire en friche, qui s'est déjà transformé en parc. Cet adossement impose d'être en cohérence avec l'existant. Ainsi l'architecture des bâtiments a été travaillée avec trois strates :

- Le socle : permet une activité commerciale tournée sur le parc ;
- Le cœur : sur 6 étages avec une façade orientée au nord sur le parc, permet d'aller chercher la vue et la lumière par un jeu de saillies ;
- Le haut : permet une vue sur la métropole depuis les logements en double attique.

Le groupement a proposé de séquencer par des cages d'escaliers ces grands linéaires de façade, afin de rythmer le front de parc et de permettre un maximum de logements traversants. Un travail autour du lien avec les îlots existants a été réalisé afin que les bâtiments préservent un maximum de vue et de lumière pour l'existant. En parallèle, des objectifs poussés ont été fixés avec l'Agence Franck Boutte sur les performances bas carbone et les modes constructifs avec un enjeu lié à l'intégration des matériaux géosourcés et biosourcés. Les futurs ateliers de co-conception permettront de mettre en cohérence tous les projets, qui ne sont pour l'instant qu'au stade d'esquisse, et de créer cette nouvelle façade urbaine.

3.1 Présentation des projets des lots A et F

L'animatrice introduit les intervenants, et présente la programmation des deux lots. Les lots A et F se situent aux entrées Est et Ouest de la ZAC. Ce sont des programmes en accession BRS qui sont portés respectivement par l'OFS et la RIVP pour le lot A (32 logements), et par l'OFS et Elogie Siemp pour le lot F (40 logements). Chaque lot développe des surfaces de commerces et d'activités en rez-de-chaussée (150 m² pour le lot A et 230 m² pour le lot F).

- **Présentation du projet retenu pour le lot A / agences PALAST et GrandHuit**

Mickael PAPIN, Architecte de l'agence Palast rappelle que le projet présente un premier volume en R+6 en accroche avec le pignon du bâtiment existant, et un second volume en R+11 face au parc. Le socle actif est ouvert sur la rue, et le 7^e étage dispose d'une terrasse partagée commune aux résidents de l'immeuble. La façade est plissée et permet d'offrir des vues en biais sur le parc, tout en proposant des espaces extérieurs en prolongement des logements. La stratégie constructive adoptée s'inscrit dans les ambitions bas carbone du projet, avec des façades recouvertes d'enduit et constituées d'un système mixte en bois, en paille, et en béton. Les logements sont tous traversants, et les cages d'escalier sont éclairées naturellement.

Julia TURPIN, Architecte chez GrandHuit, ajoute que l'ambition des équipes est de proposer un projet à fort impact social et à faible impact environnemental. Ceci en menant un travail autour de la question du réemploi des matériaux, et de l'animation des rez-de-chaussée, avec la mise en place d'un dialogue avec les habitants et les riverains du projet. L'objectif est notamment de réfléchir ensemble à la programmation des rez-de-chaussée, pour permettre des espaces communs commerciaux et associatifs qui profitent à tous.



- **Présentation du projet retenu pour le lot F / agences Nicolas Lombardi et Hub**

Nicolas LOMBARDI, Architecte, présente le gabarit du lot F structuré en trois volumes respectivement en R+5 plus attique au Sud-Est, R+2 plus attique en prolongement de l'existant au nord-ouest autour d'une émergence à R+10 qui marque l'angle de la rue du Pré et de la voie nouvelle. Les façades proposent des saillies habitées et des loggias. Le mode constructif est décarboné, avec une structure mixte - béton pour le socle, et bois pour les étages. Le bois sera également présent dans les sols et plafonds des loggias et balcons.

Thomas DANTEC, Architecte chez Hub, explique que les logements du projet sont traversants et orientés nord-sud ou bien doublement orientés avec un séjour et une cuisine en L. Les logements disposent de nombreux rangements, et permettent aux futurs habitants de s'approprier leur logement. Le jardin en cœur d'îlot représente 30% du total de la parcelle. Une terrasse partagée accompagnée d'une pièce commune en R+7 permettront de profiter d'une vue dégagée sur Montmartre.

3.2 Présentation des projets des lots B1 et B2

L'**animatrice** introduit les intervenants, et présente la programmation des deux lots qui forment l'îlot B. Les lots B1 et B2 sont contigus, adossés à la résidence de la Croix Moreau existante gérée par I3F, et sont portés respectivement par Immobilière 3F, et par le groupement Pitch Immobilier et Giboire. Les projets développent 54 logements sociaux pour le lot B1 et 62 logements en accession libre pour le lot B2. Chacun des deux lots dispose en rez-de-chaussée de 275 m² de surface de plancher pour les commerces et activités.

- **Présentation du projet retenu pour le lot B1 / Agence Raphaël Gabrion**

Raphaël GABRION, Architecte, explique que pour lui un bâtiment exemplaire du point de vue environnemental est avant tout un bâtiment solide. En ce sens la pierre est utilisée pour la façade du bâtiment, et les matériaux utilisés sont produits localement. L'architecture du bâtiment est donc minérale, avec des murs porteurs en pierre.

Il revient sur l'exercice difficile du concours, où les équipes ont dû concevoir un bâtiment sans connaître les projets voisins. Son équipe a donc proposé un système structurel plutôt qu'architectural. L'architecture se précisera au fur et à mesure des échanges lors des ateliers de co-conception. L'aménagement du cœur d'îlot reste lui aussi à définir en lien avec le lot B1, cependant il est proposé d'aménager un cheminement avec un porche qui permettra de créer un lien avec l'espace public.

Les logements sont traversants et conçus de façon à ce que les murs porteurs n'empêchent pas leur modularité. Les séjours sont majoritairement situés au sud et les pièces de vie au nord. Pour les logements dont la position des pièces est inversée, la cuisine et le séjour ont été rééquilibrés pour créer une seule pièce traversante. Beaucoup d'espaces de rangements sont aménagés en « greniers cachés », c'est-à-dire au plafond.

Présentation du projet retenu pour le lot B2 / Agence Clément Vergély

Clément Vergély, Architecte, explique que comme pour le lot B1 la façade est massive, en pierre, la structure en poutre de bois, et que les ondulations en angles permettent d'orienter les vues. Les logements sont constitués par une grande pièce de vie traversante orientée nord-sud, donnant sur le parc au nord avec de grandes baies vitrées, et sur le cœur d'îlot au sud, avec des balcons. Les chambres et salons sont généralement orientés du côté nord. Les logements sont conçus de façon à être modulables. Au rez-de-chaussée, les escaliers sont visibles, et les espaces partagés et d'activités aménagés pour que les pièces soient traversantes.



3.3 Présentation des projets des lots C et D

L'**animatrice** introduit les intervenants, et présente la programmation des deux lots C et D portés respectivement par la RIVP, et par Paris Habitat. Ils développent 78 logements pour le lot C et de 100 logements pour le lot D. Il s'agit de logements sociaux et intermédiaires. Le premier lot dispose de 340 m² de surface de plancher pour les commerces et activités et le second de 475 m².

- **Présentation du projet retenu pour le lot C / Villemard et HEROS**

Jérôme VILLEMARD Architecte, explique que l'objectif du projet est de transformer durablement le bâtiment existant en le retournant vers le nord et le nouveau parc pour créer un nouvel ensemble. L'équipe propose un îlot partagé, avec 4 grands escaliers communs de distribution. Habiter face à un parc à Paris est exceptionnel, en ce sens les ouvertures du bâtiment ont été valorisées avec de grandes fenêtres. En ce qui concerne les logements, ils sont systématiquement traversants et des pierres apparentes viennent agrémenter les murs.

Laura ROS, Architecte du cabinet Héros, détaille la matérialité du bâtiment. La façade est en pierre porteuse et le bois est utilisé pour les planchers. Le choix des matériaux pourra être discuté durant les ateliers de co-conception. Des bow-windows sont installés jusqu'au R+3, pour être remplacés sur les étages plus hauts par des balcons. Les 2 derniers étages sont des duplex. Le cœur d'îlot est en pleine terre. La porosité du rez-de-chaussée, qui donne à voir le cœur d'îlot, permet de créer un lien avec l'existant. L'architecte propose des cages d'escalier qui permettent de rejoindre les espaces communs depuis le toit du bâtiment existant.

- **Présentation du projet retenu pour le lot D / Bruther et Comte/Meuwly**

Alexandre THERIOT, Architecte du cabinet Bruther explique que le bâtiment est simple et distribué par six cages d'escalier, et que le projet pourra être adapté lors des ateliers de co-conception, notamment en ce qui concerne les usages du cœur d'îlot. Le rez-de-chaussée propose différents types d'activités commerciales, et des espaces communs pour les habitants. Les logements s'organisent autour de noyaux centraux qui rassemblent les pièces d'eau, et sont tous traversants avec un grand séjour cuisine qui se déploie dans la profondeur de l'appartement. Chaque logement dispose de deux

espaces extérieurs et d'ouvertures généreuses permettant de profiter au maximum de la lumière naturelle. Une coursive de distribution, qui donne sur le cœur d'îlot, permet d'entrer dans son logement par des terrasses collectives puis individuelles. En ce qui concerne les matériaux utilisés, les poteaux et les poutres sont en béton, une partie des planchers intégrant des matériaux biosourcés. Un travail d'exploration reste à réaliser, notamment en ce qui concerne les matériaux de façade.



Temps d'échanges

Une participante, locataire des immeubles riverains de Paris Habitat, souhaite savoir si les espaces traversants donnant sur le parc permettront aux habitants actuels de rejoindre le parc.

Alexandre THERIOT répond qu'il s'agit d'éléments qui ne sont pas encore complètement déterminés par Paris Habitat, et qui ne font pas partie du projet au stade d'esquisse.

Nicolas MOUYON, Directeur de maîtrise d'ouvrage chez Paris Habitat, complète en précisant que cette question fera l'objet d'un travail avec les habitants dans le cadre de la démarche de dialogue déjà initiée, et qui se poursuivra en 2023.

Sylvie BORST ajoute que cette réponse est valable pour tous les lots, dont les projets seront tous retravaillés tout en maintenant un dialogue avec les riverains.

Une participante souhaite savoir si les cheminements sur les coursives à l'intérieur des lots seront sécurisés, et s'ils donneront un accès direct au parc.

Alexandre THERIOT répond que ces espaces seront sécurisés, fermés et contrôlés, avec une limite claire entre l'espace public et l'espace privé.

Olivier ANSART intervient à nouveau pour partager trois observations générales à l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.

Il insiste sur l'importance de la coordination des équipes d'architectes, qui doivent constituer ensemble une façade urbaine cohérente.

L'articulation avec l'existant, notamment à travers la question des cœurs d'îlot, constitue également un des points d'attention majeur.

Enfin, la mise en place d'un vrai dialogue avec les riverains de la ZAC est particulièrement attendue par les associations et habitants mobilisés.

Antoine SANTIARD rappelle que les projets présentés ce soir ne sont que des esquisses, et que la consigne était de ne pas figer les projets. Les quatre ateliers thématiques dans les mois à venir permettront de trouver une homogénéité entre tous les lots, particulièrement entre les lots B1 et B2, tout en autorisant une certaine diversité. La qualité des logements et des espaces partagés fera l'objet d'une attention particulière.

Anne-Claire BOUX ajoute qu'un gros travail de coordination reste à mener, notamment autour de la question des cœurs d'îlot, dont l'enjeu était déjà souligné dans le cahier des charges. Elle appelle les équipes d'architectes à continuer le travail de dialogue déjà entamé, et à aller au bout de l'exercice.

Adeline CHAMBE, ajoute qu'il reste à désigner l'équipe qui réalisera le projet de l'école, qui est un équipement complexe intégrant une cuisine de secteur, et dont le jury est en février.

Concernant les ateliers de co-conception, des représentants des habitants pourront être présents dans ce cadre. La démarche impulsée par les bailleurs va continuer également lot par lot avec les locataires.

Une participante demande si une rencontre aura lieu au sujet des espaces publics, et autour du devenir de la rue Jean Cottin et de sa mosaïque.

Mario GONZALEZ, Adjoint au Maire du 18^e, en charge de l'urbanisme et du logement, répond qu'il s'agit d'une sollicitation légitime et qu'une attention particulière est portée dans le projet urbain aux lieux de vie et de rencontre. Il confirme que cette impasse sera ouverte à terme et restera piétonne. L'objectif des aménagements à venir est de préserver les qualités de l'existant et de créer de nouveaux lieux de rencontre, notamment à travers des places, des parcs et des rez-de-chaussée animés, qui proposeront des activités économiques, sociales et solidaires, mais également des services de santé et d'éducation.

Sidonie BOUILLEROT ajoute que le fonctionnement et le traitement des espaces publics est étudié avec soin en prenant en compte les problématiques remontées par les habitants. L'objectif est d'ouvrir des impasses tout en conservant des lieux de convivialité dans ces rues, notamment à travers le travail réalisé autour des rez-de-chaussée.

Un participant souligne que ce quartier a toujours été complètement fermé. Il comprend le besoin de sécuriser ce dernier, et se réjouit que l'ancien commissariat qui cache le square Queneau soit démoli. Il souligne le travail réalisé autour de l'ouverture du quartier et des accès au parc. Il termine en ajoutant que selon lui la rue Jean Cottin n'est pas très fréquentée, et que la mosaïque ne représenterait pas de réel intérêt artistique.

Un participant souhaite savoir si un avis citoyen sera produit pour le lot de l'école.

Catherine CENTLIVRE, Responsable d'opération chez Paris & Métropole Aménagement, répond qu'un travail est en cours dans deux écoles du quartier de l'Évangile et de Chapelle International, avec l'appui du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Île de France (CAUE 75), pour produire le même type d'analyse des trois projets en compétition avec les élèves et leurs enseignants. Un film sera réalisé et présenté lors du jury.

La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture de la ville, maître d'ouvrage de l'école, a par ailleurs inclus des représentants du conseil de quartier parmi les membres du jury qui se prononceront sur le choix du projet lauréat.

Un participant signale avoir reçu une convocation pour le jury du lot de l'école. Il invite les participants à faire part de leurs remarques à ce sujet, et précise qu'il y a trois projets.

4. Conclusion

Adeline CHAMBE présente les prochaines étapes du projet.

En 2023, des ateliers de conception seront organisés réunissant l'ensemble des équipes des lots pour produire un projet cohérent et concerté. Une nouvelle réunion publique sera organisée avant le dépôt des permis de construire à l'automne. Le dialogue citoyen se poursuivra tout au long de l'avancement du projet.

Les travaux débiteront à l'automne 2024, notamment avec l'ouverture d'un accès au parc par la rue du Pré, et d'une piste de chantier pour desservir les lots.

La livraison des immeubles est envisagée pour 2026/2027.

Maya AKKARI, Conseillère de Paris et déléguée auprès du Maire du 18^e, en charge de la politique de la ville et des centres sociaux, rappelle que la ZAC Chapelle Charbon est un projet engagé depuis plusieurs années. L'ouverture du quartier et de ses accès sont des sujets récurrents dans les projets de renouvellement urbain. L'objectif de la démarche est de rénover le quartier pour en améliorer le cadre de vie.

Mario GONZALEZ revient sur l'historique du projet, et estime que les réunions témoignent des objectifs ambitieux portés par la Ville. La particularité de la ZAC Chapelle Charbon est d'avoir démarré par l'aménagement d'une partie du parc, d'avoir engagé un dialogue ouvert avec les riverains et de porter de grandes exigences environnementales et architecturales. Le dialogue va se poursuivre entre la municipalité, les architectes, P&MA, et les habitants actuels et futurs. Le réaménagement du nord-est parisien permettra d'améliorer les liens entre les différents quartiers.



Anne-Claire BOUX conclut en expliquant qu'un important travail reste à réaliser sur les espaces publics afin d'améliorer le quotidien des habitants.

5. Ouverture du pot amical

L'**animatrice** conclut et remercie tous les intervenants et participants. Cette réunion publique se termine par un pot amical autour duquel il sera possible de continuer d'échanger avec les équipes d'architectes qui présentent dans le fond de la salle des visuels de leurs projets.

